

La délivrance de votre CQP est soumise à la procédure suivante :

1<sup>ère</sup> étape : Fin de votre formation

L'avis de votre tuteur, de votre hiérarchie et du centre de formation sont requis pour les **trois-quarts** de votre évaluation. Ils se réunissent afin de vous évaluer dans une épreuve de synthèse, qui compte pour **le quart** de votre évaluation. Leur proposition est transmise au jury paritaire.



2<sup>ème</sup> étape : avis du jury

Le jury paritaire de validation **examine votre livret de suivi en portant une attention particulière à vos commentaires et rend un avis (favorable ou défavorable).**



3<sup>ème</sup> étape : validation par la CPNEFP

La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) sur avis du jury, valide définitivement votre dossier.



4<sup>ème</sup> étape : impression de votre certificat

Le secrétariat d'**AFENBEM** édite votre diplôme à l'en-tête de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) et le retourne à votre entreprise accompagné de votre livret de suivi.